



FFvolley

SAISON 2021/2022

**COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS
PROCES-VERBAL N°14
Réunion télématique du 07/03/2022**

Présents :

Monsieur Gérard MABILLE, Président

Membres : Mmes Sabine FOUCHER, Assia OUADAH, Mrs, Didier DECONNINCK, Sylvain GILBERT et Jean-Paul DUBIER

Excusé :

Mr. Claude ROCHE

Assiste :

Mme Nathalie LESTOQUOY

I - DEMANDE DE MUTATION EXCEPTIONNELLE

Demande concernant Mlle Emma JANSSEN née le 06/01/2008 N° licence 2310358

Mlle Emma JANSSEN est licenciée au GSA « Municipal Olympique MOUGINS (068454) » depuis le 01/10/2021. Elle souhaite rejoindre le GSA « St Raphaël Volley Ball (0833584) » suite à la mutation professionnelle de sa mère Mme Raphaëlle JANSSEN qui entraîne un déménagement de la cellule familiale.

Après examen des pièces du dossier à savoir :

- Courrier de mutation de Mme Raphaëlle JANSSEN au Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus à compter du 01/01/2022.
- Attestation des parents concernant la nouvelle domiciliation à Fréjus (83600)
- Formulaire de demande de licence établi par les deux parents pour le GSA « St Raphaël Volley Ball » en date du 26/02/2022

La CCSR constate le déménagement de la cellule familiale suite à la mutation professionnelle de Mme Raphaëlle JANSSEN au centre hospitalier de Saint Raphaël à compter du 01/01/2022. La mutation exceptionnelle d'Emma JANSSEN pour le motif de déménagement de la cellule familiale peut être acceptée.

Adopté par le Conseil d'Administration du 07/07/2022
Date de diffusion : 20/06/2022 (AA) puis 13/07/2022 (VD)
Auteur : Gérard MABILLE

En conséquence, la CCSR décide :

Conformément à l'article 21C du Règlement Général des Licences et des GSA d'initier la procédure de mutation exceptionnelle en faveur du GSA « Saint Raphaël Volley Ball ». Cette procédure de mutation suivra le même processus qu'une mutation normale, mais ne pourra être validée qu'avec l'accord du club quitté pour que la joueuse puisse participer à une compétition de niveau régional ou départemental et dans la limite des dates de qualifications propres à chaque compétition.

La CCSR constate le déménagement de la cellule familiale suite à la mutation professionnelle de Mme Raphaëlle JANSSEN au centre hospitalier de Saint Raphaël à compter du 01/01/2022. La mutation exceptionnelle d'Emma JANSSEN pour le motif de déménagement de la cellule familiale peut être acceptée.

En conséquence, la CCSR décide :

Conformément à l'article 21C du Règlement Général des Licences et des GSA d'initier la procédure de mutation exceptionnelle en faveur du GSA « Saint Raphaël Volley Ball ». Cette procédure de mutation suivra le même processus qu'une mutation normale, mais ne pourra être validée qu'avec l'accord du club quitté pour que la joueuse puisse participer à une compétition de niveau régional ou départemental et dans la limite des dates de qualifications propres à chaque compétition.

Le Président de la CCSR
Gérard MABILLE

La Secrétaire de Séance
Sabine FOUCHER